	<p style="text-align: center;">ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE</p> <p style="text-align: center;">RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION A HELLANGE, SUR LE CHEMIN RURAL EN PROLONGATION DU "HOËNERWEE" ET SUR LE CHEMIN RURAL LONGEANT L'AUTOROUTE A PARTIR DU ROND-POINT "BEETEBUERGERSTROOSS"</p> <p style="text-align: center;">MANIFESTATION "STOCK-CAR" A HELLANGE</p>
---	--

Séance du: 26 avril 2023

Dcl - 23-010

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mousel M.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Hellange, sur les chemins ruraux en prolongation du "Hoënerwee" et sur celui longeant l'autoroute (à partir du rond-point "Beeteburgerstrooss"), pour la manifestation "Stock-Car", pour **les journées du 5 mai 2023 au 7 mai 2023 inclus (< 72 heures)**, comme suit:

- la circulation des véhicules sur le chemin rural en prolongation de la rue "Hoënerwee" est seulement autorisée dans la mesure du possible pour les riverains et fournisseurs et les participants à la manifestation (pilotes et leurs accompagnants);
- le panneau "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS", signal C, 2 à la fin du "Hoënerwee" sera temporairement enlevé respectivement couvert par une bâche;



- le panneau "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS", signal C, 2 au début du chemin longeant l'autoroute (rond-point) sera temporairement enlevé respectivement couvert par une bâche;
- le panneau "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS" sera placé dans le chemin rural derrière le pont de l'autoroute et dans le chemin rural derrière le cimetière, les riverains et fournisseurs peuvent y circuler dans la mesure du possible, panneaux "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS", signal C, 2;
- il est interdit de se stationner sur le chemin rural qui longe l'autoroute, du rond-point "Beeteburgerstrooss" à Hellange jusqu'au parking pour visiteurs de la manifestation. Des panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT" seront posés à plusieurs endroits sur le chemin rural, signal C, 18;
- le passage des véhicules autorisés sur les chemins ruraux est à garantir par l'organisateur pendant la durée décrit ci-dessus;
- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



Numéro: 117

Date de vote au collège échevinal : 26/04/2023

Date début : 05/05/2023

Date fin : 07/05/2023

Art. 1er.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:



Le Bourgmestre



Le Secrétaire



24

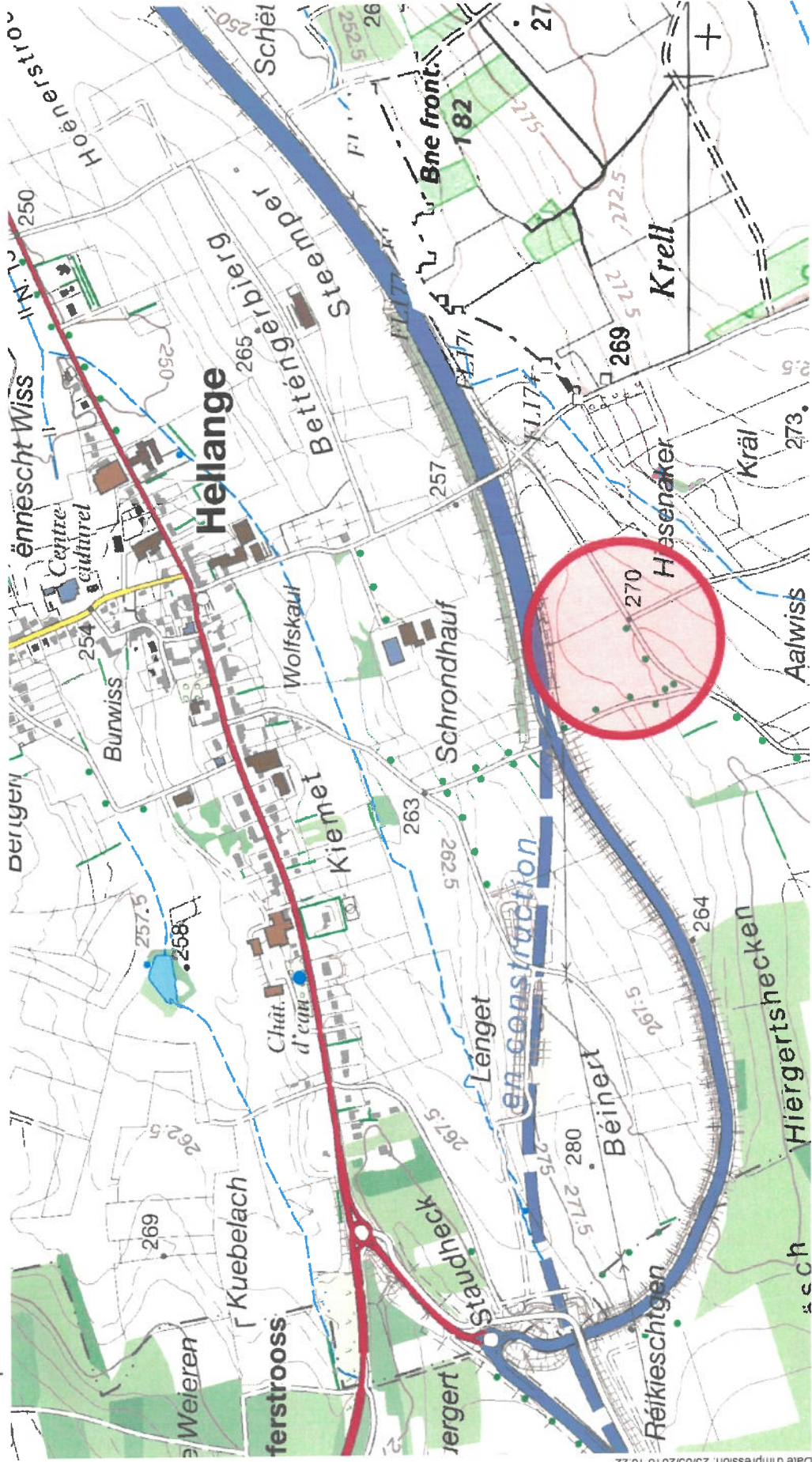


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Autocross à Hellange

map.geoportail.lu

Das öffentliche Geoportal des Großherzogtums Luxemburg



Date d'impression: 23/05/2018 10:22

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Ansicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährender Maßstab 1: 10000



<http://g-o.lu/3/Gd0u>





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu
Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg



Date d'impression: 26/04/2023 07:16

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 5000



<http://g-o.lu/3/BRF1>



